

Envoyé en préfecture le 07/01/2019

Reçu en préfecture le 07/01/2019

Affiché le

- 7 JAN. 2019

ID : 029-212902936-20181218-BPTREVI2019-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
TREGUNC

VOTE DU
BUDGET
PRIMITIF
2019
PORT DE
TREVIGNON

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita - DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – GUYON Yoann – HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINGUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :
- Stéphanie ALITURKI à Brigitte BANDZWOLEK

Date de convocation : 11 décembre 2018
Bruno BORDENAVE est nommé secrétaire de séance

Monsieur Le Maire indique que budget annexe primitif du port de Trévignon pour 2019 est présenté en équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 71 855,38 € et en section d'investissement pour un montant de 71 612,65 €.

Le document budgétaire est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable du conseil portuaire lors de sa réunion du 30 novembre 2018 ;

Considérant l'avis favorable à la majorité (2 abstentions) de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 4 décembre 2018 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, par 24 voix, approuve le budget primitif annexe du port de Trévignon pour 2019.

Mesdames BANDZWOLEK, SINGUIN DANIELOU, LE GUILLOU, JAFFREZIC M et ALITURKI s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 20 décembre 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC



Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois